

# **VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ**

## **LOCAUX DE GARDE A VUE ET DE RETENUE DOUANIERE**

### **Rapport de visite concernant :**

*Type d'établissement : (Nom de l'établissement, adresse et coordonnées)*

- Commissariat de :
- Gendarmerie de : **PITHIVIERS**
- Locaux de retenue douanière de :

#### **Rappel du cadre légal**

Article **719** du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes ... »

L'article **63-5** du code de procédure pénale : « La garde à vue doit s'exécuter dans des **conditions assurant le respect de la dignité de la personne**. Seules peuvent être imposées à la personne gardée à vue les mesures de sécurité strictement nécessaires. »

*Pour les locaux de retenue douanière : article 60 et 323 à 323-10 du Code des Douanes.*

\* \* \*

**Date de la visite : 4 Décembre 2025** – (Date de la visite précédente : Néant)  
Heures de visite : DÉBUT : 10 heures FIN : 11 heures 20

**Visite effectuée par** (nom et qualité des membres de l'équipe de visite) :

-Me Edouard SAINT-HILAIRE

Me Christophe CARPE

Indiquez le nombre total de personnes présentes à la visite : 4

**Avez-vous prévenu de votre visite ?**  OUI  NON

*Nom de la personne en charge de l'établissement :*

*Nom de l'adjoint ou des adjoints :*

*Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :*

## I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ (À demander lors de votre arrivée)

### ➤ Consultation du registre de garde à vue

*(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)*

Avez-vous pu le consulter :  OUI  NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre de garde à vue :  OUI  NON

### ➤ Capacité maximale de personnes gardées à vue : 3

- Nombre de cellules individuelles : 3
- Nombre de cellules collectives : 0
  - Capacité maximale des cellules collectives : Sans objet

### ➤ Moyenne du nombre de mesures de garde à vue par an : 175

### ➤ Nombre de garde à vue en cours le jour de la visite : Aucune (par catégories : majeur/ mineur – homme/femme - nationalité)

### ➤ Structure de l'établissement selon les personnes vous accueillant :

- *Description des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité).*

Bâtiments construits avant 2000, au sein desquelles, tous services réunis, 200 gendarmes résident actuellement.

- *Description des cellules et des locaux communs :*

Cellules et Locaux en état d'usage, entretenus et propres.

## II- ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

### Éventuelles entraves au droit de visite :

Refus de visite ?  OUI  NON

Non accès à certaines geôles ?  OUI  NON

Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ?  OUI  NON

- **En cas d'entraves, veuillez préciser les difficultés auxquelles vous avez été confronté :**

NEANT

- **S'il n'y a pas eu d'entrave, comment s'est passé l'accueil ? Quelle est l'organisation du service ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (OPJ, commissaire...)**

Accueil très agréable.

Les horaires d'ouverture au public de la Brigade sont de 8h à 12h et de 14h à 19h 7 jours sur 7. Après 19 heures, ainsi que durant la journée, des patrouilles y compris de nuit sont assurées de manière quotidienne.

De nombreux services cohabitent dans les locaux (Brigade, PSIG, BR ...)

### III- ACCES AU DROIT ET CONFIDENTIALITÉ

#### 1. CONDITIONS D'INTERVENTION DE L'AVOCAT ET DU MEDECIN

- Un formulaire expliquant leurs droits en vue de la notification des droits est-il mis à disposition des personnes gardées à vue ?

OUI  NON

*Pour l'avocat :*

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?

OUI  NON

Si oui, combien de locaux dédiés : 1 ainsi que plusieurs bureaux si nécessaires

- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

OUI  NON

- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

OUI  NON

- **Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?**

OUI  NON

*Pour le médecin :*

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec le médecin ?

OUI  NON

Si oui, combien de locaux dédiés : 1 mais en pratique, les personnes sont emmenées directement à l'Hôpital qui se situe à proximité.

- Le local dédié au médecin dispose-t-il d'une table d'auscultation ?

OUI  NON

- **Le local permet-il l'examen médical à l'abri du regard et de toute écoute extérieure permettant le respect de la dignité et du secret professionnel ?**

OUI  NON

- En cas de blessures, les pompiers/le SAMU sont-ils appelés ?

OUI  NON

Quel service est appelé le plus souvent ? : Les pompiers.

## **2. LOCAL DE SIGNALISATION, ETHYLOMETRIE, FOUILLES**

- Le local est-il suffisamment propre ?  
 OUI  NON
- Présence d'un affichage sur les finalités du fichage et les possibilités de consultation ou d'effacement ?  
 OUI  NON
- Un inventaire contradictoire des objets possédés est-il réalisé ?  
 OUI  NON
- Les objets précieux sont-ils placés dans une armoire forte ?  
 OUI  NON

## **3. VIDEOSURVEILLANCE**

Existe-t-il un système de vidéosurveillance dans la cellule de garde à vue ?

OUI  NON

# **IV- CONDITIONS INDIGNES DE DÉTENTION RELEVÉES**

## **1. CONDITIONS MATERIELLES CONSTATÉES :**

- **Nombre de personnes en cellule** : Aucune
- **Nombre de personnes en cellule de dégrisement** : Aucune
- **Si la cellule est individuelle**, la superficie est-elle d'au moins **de 7m<sup>2</sup>**?  
 OUI  NON
- **Espaces de repos mis à disposition des GAV (case(s) à cocher)** :
  - Possibilité de s'allonger
  - Nombre de banquettes suffisantes par rapport au nombre de gardés à vue/retenus
  - Matelas au sol
  - Matelas pour chaque gardé à vue/retenue
  - Oreiller pour chaque gardé à vue/retenue
  - Couverture propre à usage individuel

- **Point d'eau et hygiène (case(s) à cocher) :**
  - Point d'eau fonctionnel dans la cellule
  - Toilettes fonctionnelles avec muret pour préserver l'intimité
  - Toilettes sans muret pour préserver l'intimité
  - Accès à des toilettes en dehors de la cellule
  - Possibilité de prendre une douche
  - Mise à disposition de savon et serviettes propres
- **Kit d'hygiène mis à disposition des personnes en GAV :**  OUI  NON
  - Des lingettes rafraîchissantes
  - Du dentifrice à croquer
  - Masque de protection
  - Gel hydroalcoolique
  - Serviettes hygiéniques
- **Chauffage dans les cellules :**  OUI  NON
  - Chauffage au sol avec thermostat
- **Système de ventilation fonctionnel dans les cellules :**  OUI  NON
- **Les personnes peuvent-elles s'alimenter ?**  OUI  NON
- **Si oui le repas est-il servi chaud ?**  OUI  NON
- **Les éventuels interdits ou régimes alimentaires sont-ils pris en considération dans le choix du repas ?**  OUI  NON

## 2. CONDITIONS DE DÉTENTION :

- **Les mineurs et personnes vulnérables sont-elles dans les mêmes cellules que les personnes majeures ?**  OUI  NON
- **Les femmes et les hommes sont-ils dans la même cellule ?**  OUI  NON
- **Les personnes en état d'ivresse sont-elles isolées ?**  OUI  NON
- **Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ?**  OUI  NON
- **De manière générale, les conditions matérielles de détention sont-elles satisfaisantes (hygiène, propreté, respect de la personne humaine) ?**

SATISFAISANTES

INDIGNES

**3. AUTRES CONDITIONS :**

- **Avez-vous pu échanger avec une personne gardée à vue ?**  OUI  NON
- **Si oui, a-t-elle formulé des doléances sur ses conditions de détention ?**  OUI  NON
  - **Si oui, lesquelles ? ....**
- **Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements sur les personnes gardées à vue ?**  OUI  NON

## V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

**Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)**

## VI- RELAIS A LA PRESSE LOCALE / NATIONALE

**Avez-vous contacté la presse ?**

OUI  NON

## VII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

La visite des lieux de détention de la Brigade de Gendarmerie de PITHIVIERS s'est très bien passée.

Le Major et le Capitaine se sont montrés accueillants et disponibles pour nous faire visiter les lieux et répondre à nos questions et interrogations.

Les lieux sont en état d'usage, entretenus et propres, les locaux ayant été construits il y a plus de 25 ans. Ils sont équipés d'un défibrillateur.

Aucune remarque particulière n'est à formuler, les conditions de détention nous apparaissant satisfaisantes.

## ANNEXES PHOTOS



Geôle type comprenant lit avec matelas et couverture, toilettes et puit de lumière



Couloir et entrée des 3 geôles



Thermostat à chaque entrée de geôle



Salle à disposition pour entretien Avocat ou examen médical



Portes de geôles refaites à neuf

